

03 sep 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 septembre 2004](#)

Empreintes digitales

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé l'upgrade du système des empreintes digitales de l'Office des étrangers.

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé l'upgrade du système des empreintes digitales de l'Office des étrangers.

La réalisation de l'upgrade du système des empreintes digitales de l'Office des étrangers doit augmenter la capacité de stockage des empreintes digitales (*) et la rapidité de traitement. Une meilleure qualité des empreintes digitales garantira, en outre, une bonne coopération avec les partenaires européens, notamment dans le cadre d'Eurodac, base de données européennes pour le contrôle des empreintes digitales des demandeurs d'asile et des illégaux. On a opté pour une formule de leasing sur une période de cinq ans. (*) installé en septembre 1993.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe